

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1103

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 57

I._Au début de l'alinéa 48,

Substituer aux mots :

« l'amélioration de la gestion et »,

Les mots :

« le suivi et l'évaluation de la gestion et l'amélioration ».

II._ En conséquence, supprimer l'alinéa 49.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à procéder à une modification rédactionnelle tout en confortant l'UESL dans ses missions de pilotage d'Action Logement.